

Médico-social : des combats pour plus d'égalité

«Bagarreuse et persévérante», Odile Maurin, présidente d'Handi-Social, conseillère Ceser Occitanie (1), milite pour les droits des personnes en situation de handicap. Entretien.

Quel regard portez-vous sur la grande région Occitanie ? Elle a ajouté de la distance entre les administrés et le pouvoir politique et renforcé l'isolement des personnes âgées et handicapées dans les zones rurales très éloignées. L'un de mes combats est le transport des personnes qui ne sont pas autonomes car en mettant fin à la notion de continuité de la chaîne de déplacement et à la mise en accessibilité totale du réseau, l'ordonnance du 26 septembre 2014 a rompu l'égalité entre les citoyens. Seuls les arrêts reconnus prioritaires sont rendus accessibles mais le critère de priorité étant lié à la fréquentation, les zones rurales se retrouvent en grande difficulté. Et les transports dits de substitution ne respectent pas la réglementation en imposant inscription et réservation préalables. Nous demandons des transports adaptés à l'échelle de la région grâce à une mutualisation des moyens. Il s'agit d'un enjeu majeur pour l'accès aux soins, le maintien en bonne santé, l'accès à la scolarité et à l'emploi et la préservation du lien social. Chacun sait que l'isolement représente un coût sanitaire majeur mais nous souffrons toujours d'une absence de vision politique globale. Le constat est le même pour l'habitat : il s'agit moins de «confiner» des personnes à domicile que de favoriser le maintien dans des lieux de vie. Par ailleurs, je travaille actuellement à la mise en place d'une filière de priorisation du logement social pour les personnes handicapées.

LEXIQUE

Ceser : conseil économique, social et environnemental régional

PCH : prestation de compensation du handicap

Igas : Inspection générale des affaires sociales

Ciah : collectif interassociatif handicaps

CHU : centre hospitalier universitaire

Adap : agenda d'accessibilité programmée

ARS : agence régionale de santé

PRS : plan régional de santé

Existe-t-il des particularités régionales dans le champ médico-social ?

Il existe de fortes disparités départementales. En matière d'aide à domicile, pour ne prendre que cet exemple, les tarifs autorisés par les départements pour la PCH sont en Haute-Garonne d'environ 21-22 euros par heure quand le coût de revient d'un service handicap est selon l'Igas de 26 euros/h. Par conséquent, nous avons affaire à des personnels non qualifiés qui ont des conditions de travail déplorables et qui *in fine* engendrent de la maltraitance. Le Ciah 31 a lancé officiellement en septembre des appels à témoignage sur les dysfonctionnements de l'aide à domicile.

Qu'en est-il de l'accès aux soins des personnes handicapées ?

Suite à la signature d'une charte avec le CHU de Toulouse, il y a eu quelques progrès en termes de sensibilisation et de formation des personnels, mais l'hôpital manque cruellement de moyens et de personnels. Et des obstacles perdurent : les soignants méconnaissent les répercussions du handicap sur la vie quotidienne, les transports sanitaires ne sont pas adaptés pour les personnes en fauteuil, le CHU de Toulouse n'a toujours pas déposé son Adap... Et l'ARS ne facilite pas l'expression démocratique : les dispositions sur le handicap du prochain PRS ont par exemple été essentiellement discutées avec les associations gestionnaires de services et d'établissements médico-sociaux. ✱

(1) Odile Maurin est également membre du Conseil départemental de la citoyenneté et de l'autonomie, de la Commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées, coordinatrice du Comité d'entente régional Occitanie des associations représentatives des personnes handicapées et du Ciah 31.